



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2013
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6972^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 30 mai 2013,
à 9 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 6972^e séance, tenue à huis clos le 30 mai 2013, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507.

Avec l'assentiment du Conseil, et conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, ainsi qu'aux dispositions applicables de la Charte, le Président a invité les représentants de l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Bulgarie, le Cameroun, le Canada, le Chili, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, l'Estonie, l'Éthiopie, la Finlande, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, l'Irlande, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, la Malaisie, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, le Portugal, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, Singapour, la Slovénie, le Soudan, la Suède, la Suisse, la Tunisie, la Turquie et l'Uruguay à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

Comme convenu lors de consultations préalables et avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité le représentant de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, à participer à l'examen de la question.

Avec l'assentiment du Conseil, et conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie, le Président a invité le représentant de l'État observateur du Saint-Siège à participer à la séance.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues. »

